

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Silencer 120 EC

Date de révision 21-nov.-2025 Version 1 Remplace la version : 21-nov.-2025

Code(s) du produit INS05525-1

ADM.02750.I.5.A 9509997

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Silencer 120 EC

Autres moyens d'identification

Date d'impression 21-nov.-2025

Document ADAMA-276

Synonymes Lambda-cyhalothrin 120 EC

Numéro(s) d'enregistrement 29052

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Insecticide

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. 300-191 Lombard Avenue Winnipeg, Manitoba R3B 0X1 1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en

cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite

INFOTRAC:1-800-535-5053(Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)Pour les urgences médicales et lesquestions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group:

1-877-250-9291

2. Identification des dangers

Ce produit chimique est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes pour le lieu de travail des produits chimiques non enregistrés auprès de la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour de plus amples informations. Ce produit a été classé conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 205).

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 3
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Danger par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur: Danger

Mentions de danger

Toxique en cas d'ingestion Nocif par inhalation

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer une allergie cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Liquide combustible



Precautionary Statements - General

Tenir hors de portée des enfants

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette)

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Rincer la bouche

NE PAS faire vomir

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Stocker dans un endroit bien ventilé

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Très toxiques pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Synonymes

Lambda-cyhalothrin 120 EC.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	CLASSIFICATION INTERNATIONALE SGS
Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% naphthalene	64742-94-5	74-83	Asp. Tox. 1 (H304)Carc. 2 (H351)Aquatic Chronic 2 (H411)STOT SE 3 (H336)
lambda-cyhalothrin	91465-08-6	11-14	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 2 (H330) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Alkyl(C10-16)benzenesulfonic acid, calcium salt	68584-23-6	2-4	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318)
Solvent naphta (petroleum), heavy arom	64742-94-5	1-3	Flam. Liq. 4 (H227) Asp. Tox. 1 (H304) STOT SE 3 (H336) Aquatic Acute 2 (H401) Aquatic Chronic 2(H411)
Naphthalene	91-20-3	< 1	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Carc. 2 (H351)

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux Secouriste: Faire attention à se protéger.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration

artificielle. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de

contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts

lors du rinçage. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes

apparaissent.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et

toutes les chaussures contaminés. Consulter un médecin s'il y a lieu.

Date de révision 21-nov.-2025

Ingestion Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des

symptômes apparaissent.

Équipement de protection

individuelle pour les intervenants en

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

premiers soins

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée. Mousse antialcool.

Incendie majeur AVERTISSEMENT: L'autilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se

révéler inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs avec une pulvérisation d'eau. Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Oui.

Équipement de protection particulierLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention **pour les pompiers** complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Utiliser l'équipement de protection

individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter

l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation

adéquate. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux,

déversements/fuites. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Endiguer

le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière

absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser avec une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes

pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et

les laver avant réutilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Stocker à l'écart des autres matières.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britanniq	Ontario	Québec	ACGIH TLV
		ue			
Naphthalene 91-20-3	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m³ Skin	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm Skin	TWA: 10 ppm TWA: 52 mg/m³ STEL: 15 ppm STEL: 79 mg/m³	TWA: 10 ppm S*

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

> Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Lunettes de protection à fermeture étanche. Protection des yeux/du visage

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En **Protection respiratoire**

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection

des yeux/du visage. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeu</u>	<u>'s</u>	<u>Méthode</u>	Remarques
Aspect	• Liamida	trananarant		
État physique Couleur	: jaune	e transparent		
Odeur	: Aroma			
Seuil olfactif		e donnée disponible		
pH	: 6-7	e dominee disponible	EPA-OPPTS 830,7000	
Point de fusion / point de		ne donnée disponible	LI A-OI I 13 030.7000	
congélation °C	. /\u001	ic doffice disponible		
Point d'ébullition / intervalle	: Aucun	e donnée disponible		
d'ébullition °C	•			
Point d'éclair °C	: 62		EPA-OPPTS 830-6315	
Taux d'évaporation	: Aucun	e donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)		oplicable .		
Limites supérieure/inférieure	: Aucun	e donnée disponible		
d'inflammabilité ou limite				
d'explosivité				
Pression de vapeur kPa		e donnée disponible		
Densité de vapeur		e donnée disponible		
Densité relative	: 0.9 - 1	•	EPA-OPPTS 830.7300	
Solubilité(s) mg/l	: Aucun	e donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow	:			Consulter la section 12 pour
				des données écologiques
Tamanénatana diauta inflammatian		- danaéa diananibla		supplémentaires
Température d'auto-inflammation °C	: Aucun	e donnée disponible		
Température de décomposition °C	· Aucun	e donnée disponible		
Viscosité cinématique mm2/s 40	: 2.6	o domino diopombio	OPPTS 830.7100	
°C	. 2.0			
Propriétés explosives	: Pas ur	explosif		
Propriétés comburantes	: Faible	•	EPA-OPPTS 830.6314	
Tension superficielle	: Aucun	e donnée disponible		
Dimension de		oplicable .		
particules				

Autres renseignements

Masse volumique apparente g/ml : Non applicable

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Aucun renseignement disponible.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Chaleur excessive.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

dangereux

Données sur les effets

toxicologiques
Toxicité aiguë

		<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	Remarques
DL50 par voie orale mg/kg	:	98.11	Rat	EPA-OPPTS	<u>-</u>
				870.1100	
DL50 par voie cutanée mg/kg	:	> 2000	Rat	EPA-OPPTS	
				870.1200	
CL50 par inhalation CL50	:	1.83	Rat	EPA-OPPTS	
				870.1300	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	N'irrite pas la peau	Lapin	EPA-OPPTS	
				870.2500	
Lésions oculaires graves/irritation	:	Irritant pour les yeux	Lapin	EPA-OPPTS	
oculaire				870.2400	
Sensibilisation	:	Sensibilisant cutané	Cobaye	EPA-OPPTS	
				870.2600	

Toxicité chronique

Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom chimique

lambda-cyhalothrin : Non classé

Cancérogénicité

Nom chimique

Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% : Susceptible de provoquer le cancer

naphthalene

lambda-cyhalothrin : Non cancérogène

Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
lambda-cyhalothrin		Group 2A		Х
Naphthalene	A3	Group 2B		X

Toxicité pour la reproduction .

Nom chimique

lambda-cyhalothrin : N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.

STOT - exposition unique

Nom chimique

Hydrocarbons, C10, aromatics, >1% : H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges naphthalene

lambda-cyhalothrin : Aucune donnée disponible

STOT - exposition répétée

Nom chimique

lambda-cyhalothrin : Aucune donnée disponible

Date de révision 21-nov.-2025

Remarques

Remarques

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration

Nom chimique

Hydrocarbons, C10, aromatics, >1%

naphthalene

: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Méthode

Méthode

lambda-cyhalothrin : Aucune donnée disponible

<u>Valeurs</u>

Valeurs

disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée **Espèces**

Espèces

Canard colvert

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique

Toxicité aiguë

Poissons CL50 (96 h) mg/l

Poissons CL30 (96 n) mg/i

Crustacés CE50 (48 h) mg/l

Algues CE50 - 72 h mg/l

Autres plantes CE50 mg/l

Toxicité aquatique chronique

Poissons NOEC mg/I

Crustacés NOEC mg/l

Algues NOEC mg/l

Autres plantes NOEC mg/l

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg

Nom chimique

lambda-cyhalothrin : > 3950

Abeilles DL50 par voie orale µg/bee

Nom chimique

lambda-cyhalothrin : 0.909

Dégradation abiotique Eau DT50 jours

Nom chimique

lambda-cyhalothrin : ---

Sol DT50 jours

Nom chimique

lambda-cyhalothrin : ----

Biodégradation Nom chimique

lambda-cyhalothrin : Aucune donnée disponible

Log Pow <u>Valeurs</u> <u>Méthode</u> <u>Remarques</u>

Facteur de bioconcentration (FBC)

Nom chimique

lambda-cyhalothrin : ---- Faible potentiel de

Page 8 / 11

bioaccumulation

Adsorption/désorption Valeurs Méthode Remarques Nom chimique

lambda-cyhalothrin Faible mobilité dans le

sol

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la inutilisés

réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

N° ID/ONU UN2902

Désignation officielle de Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine)

transport de l'ONU

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage Ш Dispositions particulières 16

Polluant marin .lambda.-Cyhalothrine.

Désignation UN2902, Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine), 6.1, III

DOT

N° ID/ONU UN2902

Désignation officielle de Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine)

transport de l'ONU

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage Ш

Dispositions particulières IB3, T7, TP2, TP28

Désignation UN2902, Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine), 6.1, III, Polluant marin

Numéro du guide des mesures 151

d'urgence

IATA

Numéro ONU UN2902

Désignation officielle de Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine)

transport de l'ONU

Classe (s) de danger relatives 6.1 au transport Groupe d'emballage Ш

Code ERG 61 A3, A4 Dispositions particulières

Désignation UN2902, Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine), 6.1, III

IMDG

Numéro ONU UN2902

Désignation officielle de Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine)

transport de l'ONU

Classe de danger 6.1 Groupe d'emballage Ш

EmS-N° Dispositions particulières Désignation F-A, S-A 61, 223, 274

UN2902, Pesticide, liquide, toxique, n.s.a. (.lambda.-Cyhalothrine), 6.1, III, Polluant marin



15. Informations sur la règlementation

The laws, regulations and standards listed below have requirements on the management of this product:

Règlements internationaux

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **TSCA** LIS/LES Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **EINECS/ELINCS ENCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **IECSC** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **KECL** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. **PICCS** Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire. AICS (Australie)

Léaende:

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

uméro d'homologation du Pesticide pesticide No. 29052

Déclaration relative aux produits antiparasitaires

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Lisez l'étiquette avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Les renseignements ci-dessous sont les dangers requis sur l'étiquette du produit antiparasitaire : DANGER, POISON

Différence entre la FDS et l'étiquette du produit

	PCPA Étiquette du produit	GHS SDS
Mot indicateur	DANGER, POISON	Danger
Toxicité aiguë - orale	POISON	Toxique en cas d'ingestion
Toxicité aiguë - inhalation	Nocif par inhalation	Nocif par inhalation
Irritation des yeux	Grave irritation des yeux	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation de la peau	Sesnsibilisant potentiel de la peau	Peut provoquer une allergie cutanée
STOT - exposition unique	NA	Peut provoquer somnolence ou vertiges
Cancérogénicité	NA	Susceptible de provoquer le cancer
Danger par aspiration	Mortel en cas d'ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 2Inflammabilité 2 Instabilité 0 Propriétés physiques et

chimiques -

HMIS Risques pour la santé 2Inflammabilité 2 Dangers physiques 0 Protection individuelle

Х

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale * Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Ágence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique Organisation mondiale de la Santé

Date de révision 21-nov.-2025

Note de révision Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique